

# Avis aux parents

## Inscription scolaire

### 2018-2019

**Du 7 au 16 février 2018**

Pour les élèves qui fréquenteront une classe du préscolaire, du primaire ou de 1<sup>re</sup> secondaire en août 2018.

**Du 7 février au 16 mars 2018**

Pour les élèves qui fréquenteront une classe de 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire en août 2018.

**Aux fins de l'obtention de la gratuité scolaire, en plus du document habituel de l'État civil pour les nouveaux élèves, les parents doivent attester leur résidence au Québec au moyen d'un des documents suivants :**

- le permis de conduire au Québec (*sur une base volontaire*);
- la copie de l'avis de cotisation de Revenu Québec (RQ);
- un relevé d'emploi (relevé 1);
- un avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ);
- une facture récente portant votre nom et adresse (ex. : Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron, etc.).

#### PROCÉDURE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

**Pour les élèves qui fréquentent déjà l'une de nos écoles et qui poursuivront au primaire en 2018-2019 :**

Les parents recevront par courriel un lien pour accéder à l'inscription en ligne de leur enfant. Ils devront valider les données contenues dans le formulaire électronique, confirmer la lecture des renseignements importants et confirmer l'inscription de leur enfant au plus tard le 16 février 2018.

**Pour les élèves qui fréquentent déjà l'une de nos écoles et qui poursuivront en 1<sup>re</sup> secondaire en 2018-2019 :**

Ils recevront en classe un formulaire personnalisé. Les parents devront valider les données contenues dans le formulaire, le remplir, le signer et le retourner à l'école primaire au plus tard le 16 février 2018.

**Pour les élèves qui poursuivront en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> secondaire en 2018-2019 :**

Les parents recevront par courriel un lien pour accéder à l'inscription en ligne de leur enfant. Ils devront confirmer l'inscription de leur enfant et remplir le formulaire de choix de cours au plus tard le 16 mars 2018.

**Pour les élèves qui fréquenteront le préscolaire 5 ans (maternelle) en 2018-2019 :**

Les parents doivent se présenter à l'école de leur bassin avec l'ORIGINAL du certificat de naissance (grand format) de leur enfant émis par le directeur de l'État civil<sup>1</sup>. Le carnet de santé est également requis. Certaines écoles fixent une journée spéciale pour accueillir parents et enfants. Pour connaître cette journée, communiquez avec l'école de votre quartier. Si vous ne connaissez pas l'école de votre quartier, consultez le [cscapitale.qc.ca](http://cscapitale.qc.ca) ou communiquez avec le service de l'organisation scolaire au 418 686-4040, poste 2204.

**Pour les nouveaux élèves qui résideront sur le territoire de la commission scolaire :**

Les parents doivent se présenter à l'école de leur bassin, entre le 7 et le 16 février 2018 pour les élèves du préscolaire, du primaire et de 1<sup>re</sup> secondaire et entre le 7 février et le 16 mars 2018 pour les élèves de 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire, avec l'ORIGINAL du certificat de naissance (grand format) de leur enfant émis par le directeur de l'État civil et le dernier bulletin de l'année en cours, si l'élève fréquente déjà un établissement scolaire.

1- Le certificat de naissance ou l'extrait de baptême délivré avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994 sera accepté. Les demandes relatives à un certificat de naissance doivent être expédiées à :

**Directeur de l'État civil**, 2535, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 5C5  
Téléphone : 418 644-4545 | [etatcivil.gouv.qc.ca](http://etatcivil.gouv.qc.ca)



**Pour les élèves qui ne résident pas sur le territoire de la commission scolaire de la Capitale et qui voudraient être scolarisés dans une de nos écoles ET**

**Pour les élèves qui résident sur notre territoire et qui voudraient être scolarisés dans une école d'une autre commission scolaire :**

Les parents de ces élèves devront se procurer à l'école de leur quartier, entre le 7 et le 16 février 2018 pour les élèves du préscolaire, du primaire et de 1<sup>re</sup> secondaire et entre le 7 février et le 16 mars 2018 pour les élèves de 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire, le formulaire « Entente de scolarisation avec une commission scolaire extérieure » de même que celui de l'admission et de l'inscription.

**Pour l'élève qui fait déjà l'objet d'une entente de scolarisation au cours de la présente année scolaire :**

L'école fréquentée indiquera la procédure à suivre afin de renouveler cette entente.

#### PASSAGE PRIMAIRE-SECONDAIRE

Les élèves de la 2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle (6<sup>e</sup> année) doivent remettre le formulaire de demande d'admission et d'inscription à leur école primaire. La direction acheminera les formulaires à l'école secondaire de quartier. Le comité de classement étudiera les dossiers d'élèves présentant des difficultés particulières afin de leur offrir des services appropriés. Il est à noter que ces services peuvent être regroupés dans d'autres écoles que celles du quartier, selon l'ordre d'enseignement et les difficultés des élèves.

#### CHOIX D'UNE AUTRE ÉCOLE

Les parents des élèves du préscolaire 5 ans et du primaire peuvent choisir une école de la commission scolaire autre que celle de leur bassin, à la condition que des places soient disponibles. Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande au moment de l'inscription à la section « Choix d'école » du formulaire. L'exercice de ce droit ne permet cependant pas d'exiger le transport scolaire.

Pour les élèves du secondaire, un formulaire de choix d'école devra être complété. Il est disponible à l'école secondaire de votre quartier ou sur le site Internet de la commission scolaire au [cscapitale.qc.ca](http://cscapitale.qc.ca)

Les demandes d'admission et d'inscription seront traitées conformément à la *Politique sur les critères et les modalités d'admission, d'inscription et de transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* en vigueur à la commission scolaire de la Capitale et que vous pouvez consulter sur notre site Internet.

## TRANSPORT SCOLAIRE

Conformément à la *Politique relative à l'organisation du transport scolaire*, l'acceptation de l'inscription d'un élève dans une école ne garantit pas l'accès au transport scolaire.

## L'ÂGE D'ADMISSION

L'âge d'admission est fixé à cinq ans révolus avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour les élèves du préscolaire et à six ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour les élèves du primaire. Il est possible de demander une dérogation à l'âge d'admission. Une telle demande concerne des cas exceptionnels d'enfants considérés comme particulièrement aptes à la scolarisation. La direction de l'école transmettra aux parents qui le désirent les documents concernant les procédures à suivre pour une demande de dérogation.

## SERVICE DE GARDE

Les élèves du préscolaire et du primaire peuvent être inscrits au service de garde de l'école pour les périodes du matin, du midi et du soir. L'inscription se fait à l'école auprès de la personne responsable du service de garde.

## RENSEIGNEMENTS

Communiquez avec le secrétariat de l'école de votre quartier dont le numéro de téléphone paraît dans le tableau ci-contre.

## Vous ne savez pas quelle est l'école de votre quartier ?

Consultez l'outil de recherche de l'école de quartier sur [cscapitale.qc.ca](http://cscapitale.qc.ca)

OU

communiquez avec le service de l'organisation scolaire au

**418 686-4040**

poste 2204.

## PRÉSCOLAIRE 4 ANS À DEMI-TEMPS

La commission scolaire de la Capitale offre des services aux enfants âgés de 4 ans résidant sur le territoire des écoles de la Grande-Hermine et Saint-Albert-le-Grand. Les activités sont offertes à raison de 5 demi-journées par semaine. Les places sont réservées aux élèves des écoles mentionnées. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec l'école de votre quartier.

## PRÉSCOLAIRE 4 ANS À TEMPS PLEIN

Des services sont aussi offerts 5 journées par semaine dans les écoles des Berges, Dominique-Savio, des Jeunes-du-Monde, Marguerite-Bourgeoys, Notre-Dame-du-Canada, Sacré-Cœur, Sainte-Odile, Sans-Frontière et Saint-Malo. La clientèle admissible doit répondre aux critères prescrits par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). En effet, les élèves doivent résider dans le bassin de l'une de ces écoles et avoir un code postal ayant un indice de défavorisation 9 ou 10. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec votre école de quartier.

### ÉCOLE PRIMAIRE

Tél. : 418 686-4040

Poste

### ÉCOLE SECONDAIRE DE BASSIN

Tél. : 418 686-4040

Poste

Poste

EST Saint-Émile Neufchâtel Est Lebourgneuf	de l'Accueil du Beau-Séjour du Vignoble	4008 4014 4019	Roger-Comtois	4065	ou de Neufchâtel	4064
	Pavillon Saint-Bernard Les Prés-Verts	4036 4025	La Camaradière	4061	ou de Neufchâtel	4064
	de l'Apprenti-Sage de l'Escabelle	4009 4027	de Neufchâtel	4064		
CENTRE Loretteville Neufchâtel Ouest	de l'Arc-en-Ciel de l'Aventure Saint-Claude éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges	4010 4042 4038 4030	Roger-Comtois	4065	ou de Neufchâtel	4064
	de Château-d'Eau de la Source	4004 4007	Roger-Comtois	4065		
	de La Chaumière	4006	de Neufchâtel	4064		
OUEST Val-Bélair	Jules-Émond Amédée-Boutin à l'Orée-des-Bois L'Odyssée	4024 4001 4052 4068	L'Odyssée (1 <sup>er</sup> cycle)	4068	de Neufchâtel (2 <sup>e</sup> cycle)	4064
	de La Chanterelle de la Myriade du Val-Joli	4005 4079 4018	L'Odyssée (1 <sup>er</sup> cycle)	4068	Roger-Comtois (2 <sup>e</sup> cycle)	4065
NORD	Alexander-Wolff du Joli-Bois	4097 4017	Roger-Comtois	4065		
SAINTE-CATHERINE	des Explorateurs Jacques-Cartier (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycles) Saint-Denys-Garneau (3 <sup>e</sup> cycle)	4078 4021 4066	Saint-Denys-Garneau (1 <sup>er</sup> cycle)	4066	La Camaradière (2 <sup>e</sup> cycle)	4061
DUBERGER	du Domaine Jean-XXIII de la Mosaïque	4016 4023 4028	La Camaradière	4061		
LES SAULES	du Buisson Sainte-Monique des Écrivains	4015 4050 4013	La Camaradière	4061		
HAUTE-VILLE	Saint-Jean-Baptiste Anne-Hébert École internationale de Saint-Sacrement	4041 4002 4049	Joseph-François-Perrault	4060		
	Anne-Hébert (Chant choral)	3640	Cardinal-Roy (1 <sup>er</sup> cycle)	4057		
VANIER	Sans-Frontière Notre-Dame-du-Canada	4003 4031	Vanier	4067		
CENTRE-VILLE	Marguerite-Bourgeoys Sacré-Cœur	4026 4033	Cardinal-Roy (1 <sup>er</sup> cycle)	4057	Jean-de-Brébeuf (2 <sup>e</sup> cycle)	4059
	Saint-Malo	4043	Vanier	4067		
LIMOILLOU NORD-EST	Saint-Albert-le-Grand Saint-Paul-Apôtre Sainte-Odile	4035 4045 4051	de la Cité (1 <sup>er</sup> cycle)	4062	Jean-de-Brébeuf (2 <sup>e</sup> cycle)	4059
LIMOILLOU NORD	Dominique-Savio des Jeunes-du-Monde	4012 4046	de la Cité (1 <sup>er</sup> cycle)	4062	Jean-de-Brébeuf (2 <sup>e</sup> cycle)	4059
LIMOILLOU SUD-OUEST	de la Grande-Hermine Saint-Fidèle	4077 4039	de la Cité (1 <sup>er</sup> cycle)	4062	Jean-de-Brébeuf (2 <sup>e</sup> cycle)	4059
	des Berges	4048	Cardinal-Roy (1 <sup>er</sup> cycle)	4057	Jean-de-Brébeuf (2 <sup>e</sup> cycle)	4059

